

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion du 15 Mars 1959

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE 10 ADJOINTS

L'an mil neuf cent cinquante-neuf, le quinze mars, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lille, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 8 mars 1959, se sont réunis dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24, 59 et 63 du Code de l'Administration Communale.

Etaient présents : Messieurs les Conseillers Municipaux :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| 1. - LAURENT Augustin. | 20. - LANDRIE Albert. |
| 2. - BERTRAND Marcel. | 21. - MINNE Jean. |
| 3. - LEMPEREUR Rachel. | 22. - DECOTTIGNIES Julien. |
| 4. - COQUART Armand. | 23. - CAMELOT Étienne. |
| 5. - DEFAUX Jules. | 24. - ARQUEMBOURG Léon. |
| 6. - LUSSIEZ Joseph. | 25. - COURMONT Raymond. |
| 7. - BROUX Fernand. | 26. - VIRON Hector. |
| 8. - WALKER Maurice. | 27. - BLANCHARD Jules. |
| 9. - VAN WOLPUT Albert. | 28. - VANNEUFVILLE Cécile. |
| 10. - ROMBAUT Gustave. | 29. - LOURDEL Alain. |
| 11. - ROUSSEAUX Gaston. | 30. - LANDRÉA Ali. |
| 12. - DOYENNETTE Édouard. | 31. - GUILLEMIN Gérard. |
| 13. - PIAT Henri. | 32. - SIMOENS André. |
| 14. - DE BECKER Gaston. | 33. - LUBREZ Charles. |
| 15. - RAMETTE Arthur. | 34. - DÉAN Auguste. |
| 16. - TYTGAT Yvonne. | 35. - DEFRANCE Henriette. |
| 17. - DEFLINE Paule. | 36. - VAN KEMMEL Henri. |
| 18. - HÉNAUX Georges. | 37. - MOITHY Jean. |
| 19. - BÉREAUX Charles. | |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire sortant qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés dans le procès-verba des élections et déclare installer les Conseillers ci-après :

NOMS ET PRÉNOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	QUALIFICATION, PROFESSION OU FONCTION	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
Laurent Augustin	Directeur de publication	31.908
Bertrand Marcel	Journaliste.	—
Lempereur Rachel	Directrice d'école honoraire.	—
Lussiez Joseph	Inspecteur d'assurances.	—
Broux Fernand	Employé.	—
Van Wolput Albert	Agent Technique.	—
Rousseaux Gaston	Employé.	—
Coquart Armand	Professeur agrégé	—
Doyennette Édouard	Employé.	—
De Becker Gasten	Modeleur.	—
Tytgat Yvonne	Couturière.	—
Béreaux Charles	Inspecteur principal des P.T.T.	—
Decottignies Julien	Contrôleur principal au Trésor.	—
Arquembourg Léon.	Docteur en médecine.	—
Blanchard Jules	Directeur d'école.	—
Piat Henri	Ingénieur.	20.111
Defline Paule	Mère de famille.	—
Minne Jean	Professeur Faculté de Médecine.	—
Courmont Raymond	Assureur Conseil.	—
Lourdé Alain	Agent Commercial.	—
Guillemin Gérard	Mécanicien S.N.C.F.	—
Lubrez Charles	Avocat.	—
Déan Auguste	Agent commercial	—
Van Kemmel Henri	Docteur en médecine.	—
Ramette Arthur	Ancien député.	14.689
Landrie Albert.	Employé.	—
Viron Hector	Métallurgiste.	—
Landréa Ali	Instituteur.	—
Simoens André	Journaliste.	—
Defrance Henriette	Institutrice.	—
Moithy Jean.	Avocat.	—
Defaux Jules	Docteur en médecine.	8.240
Walker Maurice	Sénateur.	—
Hénaux Georges	Commerçant.	—
Vanneufville Cécile	Mère de famille.	—
Rombaut Gustave	Avoué.	5.928
Camelot Étienne	Agent d'assurances.	—

dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

M. Arquembourg Léon, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, M^{me} Defrance Henriette, la plus jeune des Conseillers.

Cette dernière a procédé à nouveau à l'appel nominal pour s'assurer que le quorum était atteint.

Le Conseil Municipal au complet a pu procéder à l'élection du Maire.

I. — ÉLECTION DU MAIRE

Avant cette élection, la Secrétaire donne lecture des articles 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et 62 du Code de l'Administration Communale relatifs au maire et aux adjoints.

M. Arquembourg fait observer que le vote doit être secret en vertu de l'article 27 du Code de l'Administration Communale et que, par conséquent, tout débat est inutile.

Il fait appel aux candidatures au poste de Maire de la Ville de Lille.

Deux candidatures sont déposées, celles de M. Laurent Augustin, Maire sortant, et de M. Ramette Arthur.

M. Minne fait connaître que la liste d'Union ne présente pas de candidat et laisse l'entière liberté de vote à ses mandants.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

M. Laurent Augustin	(vingt-six voix)	26
M. Ramette Arthur	(sept voix)	7

M. Laurent Augustin ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de Lille.

(Applaudissements).

M. ARQUEMBOURG LÉON. — Permettez-moi de profiter de l'avantage que me donne mon âge pour tenir encore quelques instants le fauteuil présidentiel et pour vous adresser, Monsieur le Maire, au nom de tous nos amis et collègues, mes félicitations les plus sincères pour cette belle nomination.

Tous, vous avez travaillé, directement ou indirectement à ce résultat pour la bonne gestion des intérêts de la Ville de Lille.

Depuis 1955 nous avons vu se construire autour de la Ville de nombreux logements et avons vu se moderniser les écoles et se construire de nouvelles écoles ; le Conseil Municipal s'est tourné vers la jeunesse, l'éducation physique, les sports (notre belle Société de Gymnastique a remporté pas mal de succès cette année), les œuvres sociales, les œuvres culturelles. Le Conseil Municipal n'a jamais marchandé les subventions aux Sociétés lilloises.

Vous avez continué ce programme de grands travaux auxquels j'ai eu l'occasion de participer sous la direction de Roger Salengro, mais suivant le terme à la mode,

la Ville est en expansion et le programme des grands travaux élaboré en 1932 est bien restreint par rapport aux nécessités actuelles. Il y a toujours du travail à faire, des améliorations à apporter. M. le Maire, votre administration et les Conseillers Municipaux avez tous bien travaillé pour le bien-être de nos concitoyens, pour l'amélioration de leurs conditions de vie matérielles et morales. La gestion de la Ville de Lille est en bonnes mains et je vous prie de vouloir bien prendre place au fauteuil présidentiel.

Très applaudi, M. Laurent Augustin prend place au fauteuil présidentiel.

M. LE MAIRE. — Mes premiers mots seront pour exprimer notre respectueuse et cordiale sympathie à notre distingué collègue M. le Docteur Arquembourg et le féliciter d'avoir exercé sa fonction de Président Doyen avec la distinction et la dignité qui ornent sa personnalité.

Le Docteur Léon Arquembourg, après une longue période d'effacement volontaire, revient dans notre maison commune dans laquelle il a exercé jadis, sous la municipalité de Roger Salengro, les fonctions d'Adjoint.

Ceux qui le connaissent savent que le Docteur Arquembourg serait resté à son rang de simple militant si l'insistance affectueuse de ses amis socialistes ne l'avaient enfin décidé à faire le don de son nom : un nom unanimement respecté et honoré.

Je voudrais remercier nos anciens collègues dont le mandat vient de se terminer, de leur parfaite collaboration au cours de ces trois dernières années. C'est l'occasion pour moi d'exprimer ma reconnaissance affectueuse à tout le personnel municipal, et, si vous le permettez de souligner tout ce que nous devons les uns et les autres à M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ; à mon Chef de Cabinet, M^{lle} Inglebert ; à M. Lefebvre, Secrétaire général adjoint ; à MM. les Ingénieurs en Chef ; à MM. les Chefs de Division et Chefs de Service.

* * *

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En me confiant à nouveau le poste de premier magistrat, vous me faites un honneur dont je ressens profondément tout le prix, et c'est avec émotion que je remercie les collègues qui m'ont accordé leurs suffrages, me témoignant ainsi une confiance dont je m'efforcerai de m'en rendre digne.

Au moment où je m'appête à reprendre en main les destinées de notre Ville, je veux exprimer ma gratitude aux 31.908 électeurs et électrices qui, en m'élisant Conseiller Municipal à la tête de la liste de mon Parti, ont rendu possible l'élection d'aujourd'hui.

* * *

MES CHERS COLLÈGUES,

Vous nous connaissez, vous savez notre inébranlable attachement à nos convictions républicaines, démocratiques, sociales et laïques.

Loin d'être une gêne pour remplir les fonctions de Maire d'une cité aussi importante que la nôtre, je crois pouvoir dire que ce sont ces principes qui déterminent notre

volonté d'action, qui inspirent l'esprit de tolérance et de fraternité humaine qui nous anime.

Le respect des droits de chacun, la croyance en la sincérité d'autrui, comme de ses idées, fussent-elles en opposition aux nôtres, la liberté d'expression, sont le gage indispensable du libre jeu des institutions démocratiques.

Mais, Mesdames, Messieurs, pour que la démocratie parvienne à réaliser tout le bien dont elle est susceptible, il faut que les citoyens aient l'âme vraiment républicaine et pratiquent librement les vertus civiques et morales qui sont la vie des démocraties.

En d'autres termes, la démocratie, comme la liberté, se mérite.

Animés, comme nous le sommes, par un idéal élevé, une chose est sûre, c'est que nous aurons constamment les yeux tournés vers les éléments de notre population les plus déshérités, et nous rappellerons sans cesse, comme un leitmotiv, qu'il n'y a pas de grandeur nationale sans justice sociale.

*
* *

A l'heure où s'annoncent de sérieuses difficultés dans l'ordre international, il faut espérer que la volonté de paix sera plus forte que l'affirmation fracassante des volontés de puissance où l'orgueil et le souci de propagande l'emportent sur la raison et risquent de déchaîner le dernier conflit des hommes.

Les autocraties et les totalitarismes de tous temps firent reposer leur existence et leur survie sur la violence, sur la guerre ou sur l'exploitation de la peur de la guerre. . .

Le monde nouveau, le monde démocratique qui trouva sa source dans les immortels principes de la grande Révolution Française, doit reposer sur la paix, mère de l'industrie, du commerce, des sciences, des arts, de la liberté, de telle sorte que les hommes en finissent un jour avec cette oppression des tyrans sur leurs peuples, des conquérants sur les conquis, des impérialistes sur leurs satellites ; de telle sorte que les hommes au lieu de multiplier les moyens de s'ôter mutuellement la vie, s'appliquent à la prolonger, à l'embellir, à la sanctifier par l'utilisation pacifique des secrets de la nature par les créations du génie, par les splendeurs de la vertu.

*
* *

MES CHERS COLLÈGUES,

Dès demain, nous nous mettrons au travail. Multiples et importants sont les problèmes qui nous sollicitent et que nous avons énoncés les uns et les autres dans nos programmes.

Puis d'autres questions surgiront que les exigences de la vie d'une Ville comme la nôtre imposeront.

Nous les prévoyons déjà, quel que soit le domaine dans lequel nous portons nos réflexions.

Nous avons vu ce qui allait, ce qui n'allait pas ou qui allait moins bien. Aussi bien toute œuvre humaine est perfectible, le progrès social est sans limite.

La tâche que j'ai commencée, je vais donc, pendant six années, pouvoir la poursuivre avec énergie et opiniâtreté, et dans la conviction que pour l'accomplir je peux compter sur votre dévouement, sur vos bonnes volontés.

De quelque horizon politique que nous soyons venus, nous ne devons plus être ici que des collègues animés du même désir de bien faire en réalisant les aspirations de nos commettants.

Dans les assemblées communales d'un pays si fortement attaché à la République et à la Démocratie, il y a des possibilités de travail pour tous les hommes de bonne volonté.

Dans les six ans du nouveau mandat, je vous invite à continuer l'œuvre entreprise pour le mieux être des Lillois, pour le développement et la prospérité de notre belle et grande cité.

Vive Lille ! Vive sa vaillante population ! Vive la République !

II. — ÉLECTION DES ADJOINTS

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du premier adjoint réglementaire.

Il a reçu la candidature de M. Bertrand Marcel, Sénateur.

M. Ramette fait connaître que, respectueux de la loi, son groupe ne va pas entamer un débat au cours de cette séance ; il tient à dire cependant qu'il a fixé publiquement sa position et qu'il s'est opposé à la reconduction de l'Administration Municipale sortante parce qu'il espérait une administration socialo-communiste ; une majorité existe au sein du Conseil Municipal pouvant élire une telle municipalité, mais sa proposition faite publiquement n'ayant pas été retenue, le groupe Communiste s'abstiendra de prendre part au vote pour la désignation des adjoints.

M^{me} Defline propose M. Piat, représentant le groupe pour l'Administration de Lille.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Bertrand Marcel	(vingt et une voix)	21
M. Piat Henri	(neuf voix)	9

M. Bertrand Marcel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 2^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire a reçu la candidature de M^{me} Lempereur Rachel.

M. Piat présente la candidature de M^{me} Defline Paule pour le groupe d'Union pour l'Administration de Lille.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M ^{me} Lempereur Rachel	(vingt-et une voix)	21
M ^{me} Defline Paule	(neuf voix)	9

M^{me} Lempereur Rachel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Adjoint.

Election du 3^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire a reçu la candidature de M. Coquart Armand.

Pour le groupe d'Union, M. Piat propose la candidature de M. Minne Jean.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Coquart Armand	(vingt et une voix)	21
M. Minne Jean	(huit voix)	8

M. Coquart Armand ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 4^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire a reçu la candidature de M. Defaux Jules.

M. Piat propose la candidature de M. Courmont Raymond.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Defaux Jules (vingt et une voix) 21
 M. Courmont Raymond (neuf voix) 9

M. Defaux Jules ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 5^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire propose la candidature de M. Lussiez Joseph.

Pour le groupe Union, M. Piat propose la candidature de M. Lourdel Alain.

DÉPOUILLEMENT DE VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Lussiez Joseph (vingt et une voix) 21
 M. Lourdel Alain (neuf voix) 9

M. Lussiez Joseph ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Adjoint.

Election du 6^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire propose la candidature de M. Broux Fernand.

M. Piat propose la candidature de M. Guillemain Gérard.

DÉPOUILLEMENT DE VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouyés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Broux Fernand (vingt et une voix) 21
 M. Guillemain Gérard (neuf voix) 9

M. Broux Fernand ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 7^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire a reçu la candidature de M. Walker Maurice.

M. Piat propose la candidature de M. Lubrez Charles.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Walker Maurice	(vingt et une voix)	21
M. Lubrez Charles	(huit voix)	8

M. Walker ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Adjoint.

Election du 8^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire a reçu la candidature de M. Van Wolput Albert.

M. Piat propose la candidature de M. Déan Auguste.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Van Wolput Albert	(vingt et une voix)	21
M. Déan Auguste	(neuf voix)	9

M. Van Wolput Albert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 9^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire a reçu la candidature de M. Rombaut Gustave.

M. Piat propose la candidature de M. Van Kemmel Henri.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Rombaut Gustave	(vingt voix)	20
M. Van Kemmel Henri	(neuf voix)	9

M. Rombaut Gustave ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 10^e Adjoint réglementaire.

M. le Maire propose la candidature de M. Rousseaux Gaston.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

A obtenu :

M. Rousseaux Gaston	(vingt et une voix)	21
-------------------------------	---------------------	----

M. Rousseaux Gaston ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

M. le Maire déclare : M. Bertrand, M^{me} Lempereur, MM. Coquart, Defaux, Lussiez, Broux, Walker, Van Wolput, Rombaut, Rousseaux, installés en qualité de 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e adjoint réglementaire.

* * *

N^o 59 / 3. — Création de deux postes supplémentaires d'adjoints.

2

En vertu de l'article 56 du Code de l'Administration Communale, le Conseil Municipal peut décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création, pour la durée du mandat, d'un ou de plusieurs postes supplémentaires d'Adjoints.

M. le Maire propose de décider la création de deux postes supplémentaires d'Adjoints.

La délibération ne devenant exécutoire que 15 jours après son dépôt à la Préfecture, les Adjoints supplémentaires ne pourront pas être désignés aujourd'hui.

A propos de ce rapport, M. Minne souhaiterait que la répartition de ces postes soit faite sous le signe de la représentation proportionnelle des groupes au sein du Conseil Municipal, en tenant compte des résultats acquis.

M. le Maire pense que c'est au moment de l'ouverture du scrutin que le principe de l'application de la représentation proportionnelle pouvait être valablement présenté. Il déclare prendre acte de cette proposition et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de délibération prévoyant la création de deux postes supplémentaires d'Adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'élection de deux Adjointes supplémentaires aura lieu le dimanche 5 avril 1959, en même temps que la désignation des délégués sénatoriaux et la constitution des Commissions Municipales.

La séance est levée à 11 heures 30.

Suivent les signatures :

Le Doyen d'âge :

L. ARQUEMBOURG.

Le Maire :

A. LAURENT.

La Secrétaire :

H. DEFRANCE

Les Membres :

BERTRAND Marcel
LEMPEREUR Rachel.
COQUART Armand.
DEFAUX Jules.
LUSSIEZ Joseph.
BROUX Fernand.
WALKER Maurice.
VAN WOLPUT Albert.
ROMBAUT Gustave.
ROUSSEAUX Gaston.
DOYENNETTE Édouard.
PIAT Henri.
DE BECKER Gaston.
RAMETTE Arthur.
TYTGAT Yvonne.
DEFLINE Paule.
HÉNAUX Georges.

BÉREAUX Charles.
LANDRIE Albert.
MINNE Jean.
DECOTTIGNIES Julien.
CAMELOT Étienne.
COURMONT Raymond.
VIRON Hector.
BLANCHARD Jules.
VANNEUFVILLE Cécile.
LOURDEL Alain.
LANDRÉA Ali.
GUILLEMIN Gérard.
SIMOENS André.
LUBREZ Charles.
DÉAN Auguste.
VAN KEMMEL Henri.
MOITHY Jean.

N° 59 / 3. — ADMINISTRATION MUNICIPALE. CRÉATION DE
DEUX POSTES SUPPLÉMENTAIRES D'ADJOINTS.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

En vertu de l'article 56 du Code de l'Administration Communale, le Conseil Municipal peut décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création pour la durée du mandat, d'un ou de plusieurs postes supplémentaires d'adjoints.

Nous vous proposons de décider la création de deux postes supplémentaires d'adjoints.

Adopté à l'unanimité (voir page 278).